

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

COMPTE RENDU DU 19 DECEMBRE 2017

.....
L'an deux mil dix-sept le 19 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAULET Loïc, Maire.
Date de la convocation : 14 décembre 2017

PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, GIRAUD Nadège, MARTINEAU Dominique, ROUILLIER Thérèse, VINCHE Daniel, ARNAUD Joseph, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, COTARD Nadine, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien, CHAIGNEPAIN Frédéric

ABSENTS EXCUSES : Mme RABILLE Alexandra donne pouvoir à Mme GIRAUD Nadège
Mme BEYNIE Lucie donne pouvoir à M. COQUELIN André

.....
1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme GIRAUD Nadège a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2017

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2017.

3. Administration générale

a. Projet rue des fiefs

Présentation du projet de création d'une maison paramédicale rue des fiefs, dans le cadre du programme de revitalisation du centre bourg et du maintien des services dans les communes rurales :

Ce projet de maison paramédicale pourrait accueillir les professions suivantes : orthophoniste, sage-femme, psychologue, médecin.

Ces professions sont déjà présentes sur la commune actuellement.

La commune serait propriétaire de cette maison paramédicale, et louerait ensuite les locaux aux différents services médicaux et paramédicaux.

Concernant le financement de ce projet : il est réalisable financièrement. La question se posera en début d'année s'il est judicieux ou non de contracter un emprunt (en fonction du compte administratif 2017).

La construction serait prévue sur 2018-2019.

Monsieur le Maire propose ce projet au vote : 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

b. Astreintes du personnel des services techniques

L'astreinte est une période pendant laquelle un agent a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Considérant le nombre d'interventions dans l'année,

Considérant le coût financier des astreintes (6 042,40 € pour les week-ends d'une année, hors interventions),

Le Conseil Municipal refuse la mise en place des astreintes.

Cependant, une proposition de rémunération va être faite aux agents techniques lors d'interventions non prévues durant les week-ends.

c. Convention de partenariat avec La Poste pour l'agence postale communale

La convention de partenariat avec La Poste pour l'Agence Postale Communale de l'Aiguillon sur Vie arrivera à son terme le 31/12/2017. Pour information, la Poste reverse chaque mois une indemnité à la commune (1 005 €) revalorisée chaque année au mois de janvier.

Vu la nécessité de maintenir les services de proximité auprès de la population, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention pour une durée de 5 ans.

4. Finances

a. Clôture du budget assainissement

Suite au transfert de compétence de l'assainissement au 01/01/2018 à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (délibération du 17/10/2017), le Conseil Municipal a approuvé la clôture du budget annexe assainissement au 31/12/2017.

b. Nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Des devis ont été demandés pour le nettoyage des vitres des bâtiments suivants : Mairie, Foyer Rural, Florinière, salle des associations, à raison d'une fois par trimestre.

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'Entreprise Captain'Net pour une durée de 1 an.

5. Urbanisme

DIA

Monsieur le Maire informe des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

6. Informations diverses

- Prochaines dates de réunion de Conseil Municipal :
 - Mardi 23 janvier 2018 à 20 heures
 - Mardi 20 février 2018 à 20 heures
 - Mardi 20 mars 2018 à 20 heures

- Commission bâtiments : mardi 16 janvier à 18h00

- Commission finances :
 - Mardi 06 février à 20 heures
 - Mardi 06 mars à 20 heures

La séance est levée à 22h30.

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET



Le secrétaire de séance,
Nadège GIRAUD

